

24 juli 2013, 16u30

**GEREGLEMENTEERDE INFORMATIE**

**PERSBERICHT**

**Transparantiemelding**

---

De Vennootschap ROSIER SA heeft op 28 juni 2013 van Elf Aquitaine met maatschappelijke zetel te La Défense 6, 2 Place Jean Miller, 92400 Courbevoie, France, een transparantiemelding gekregen, neergelegd bij de FSMA, met het oog op de onderschrijving van de laagste drempel van 2%.



**Daniel Richir**  
CEO Rosier Groep

---

**ROSIER SA**

Route de Grandmetz 11a – B-7911 Moustier (Hainaut)  
Infos financières : Tél. : +32 69 87 15 30 – Fax : +32 69 87 17 09  
E-mail : [info@rosier.eu](mailto:info@rosier.eu)  
[www.rosier.eu](http://www.rosier.eu)

Page 1 sur 2

# FORMULAIRE TR-1 BE

## PART I

### 1) Statut de la notification

Définitive

### 2) Emetteur

Nom ROSIER  
Numéro d'identification 0401-256-237

### 3) Motif de la notification

Franchissement vers le bas du seuil minimum

### 4) Notification par

Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

### 5) Personne(s) tenue(s) à notification

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)
Total (société anonyme de droit français)	La Défense 6, 2 Place Jean Millier, 92400 Courbevoie, France
Elf Aquitaine (société anonyme de droit français)	La Défense 6, 2 Place Jean Millier, 92400 Courbevoie, France

### 6) Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)

**Veillez compléter "part II" pour les coordonnées des personnes visées aux points 5 et 6**

**Cliquez**

### 7) Date de dépassement de seuil

28/06/2013 (DD/MM/YYYY)

### 8) Seuil franchi (en %)

2

**Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées au point 10**

### 9) Dénominateur

255.000

**Veillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails**

10) Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Total					
Elf Aquitaine					
Sous total					
<b>TOTAL</b>					

**Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs. Ajouter les sous-totaux puis terminer par les détenteurs seuls. Les totaux, les "sous-totaux" et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous**

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction				
	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote
<b>TOTAL</b>		(par rapport à toutes les dates d'échéance)			

**Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous**

<b>TOTAL (Droits de vote &amp; Instruments financiers assimilés)</b>	# de droits de vote	% de droits de vote
<b>CALCULER</b>		

11) Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

**Veillez décrire ici ou joindre le schéma en annexe à votre envoi**

Total S.A. contrôle directement Elf Aquitaine S.A.
--

12) En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur		cessera de détenir/détiendra à nouveau	0	droits de vote à partir du	
-----------	--	--	---	----------------------------	--

### 13) Information supplémentaire

A) Obligations convertibles et droits à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis détenus					
Détenteur	Type d'instrument financier	Date d'échéance (DD/MM/YYYY)	Date ou délai d'exercice ou de conversion	Nombre	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice ou de conversion de l'instrument

B) Actions sans droit de vote	
Détenteur	Nombre

C) Remarques

Fait à

Le  (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité

Signature



## FORMULAIRE TR-1 BE PART II

### Personnes soumises à notification

<u>Nom</u> <i>(et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<u>Adresse</u> <i>(siège social pour les personnes morales)</i>	<u>téléphone</u>	<u>email</u>	<u>personne de contact</u> <i>(pour les personnes morales)</i>
Total (société anonyme de droit fr	La Défense 6, 2 Place Jean Millier, 92400 Courbevoie, France	33147444982	didier.penot@total.com	Didier Penot
Elf Aquitaine (société anonyme de	La Défense 6, 2 Place Jean Millier, 92400 Courbevoie, France	33147444982	didier.penot@total.com	Didier Penot

### Mandataire

<u>Nom</u> <i>(et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<u>Adresse</u> <i>(siège social pour les personnes morales)</i>	<u>téléphone</u>	<u>email</u>	<u>personne de contact</u> <i>(pour les personnes morales)</i>

### Données de facturation

<u>Nom</u> <i>(et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<u>Adresse</u> <i>(siège social pour les personnes morales)</i>	<u>téléphone</u>	<u>email</u>	<u>personne de contact</u> <i>(pour les personnes morales)</i>
Elf Aquitaine (société anonyme de	La Défense 6, 2 Place Jean Millier, 92400 Courbevoie, France	33147444982	didier.penot@total.com	Didier Penot

Les données à caractère personnel transmises par le biais du présent formulaire seront traitées, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, par la FSMA, sise rue du Congrès 12-14, à 1000 Bruxelles.  
La FSMA traite ces données dans le but de contrôler le respect du titre II de la loi du 2 mai 2007 et de ses arrêtés d'exécution.  
Les données traitées pourront éventuellement être transmises à des tiers dans les conditions prévues aux articles 74 et 75 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.  
Pour autant que les données traitées ne soient pas couvertes par le secret professionnel de la FSMA, les personnes physiques dont les données sont traitées disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces données conformément aux articles 10 et 12 de la loi du 8 décembre 1992 susmentionnée.